

INFORMATIONS FINANCIÈRES PRO FORMA CONSOLIDÉES NON VÉRIFIÉES

Les Informations financières pro forma consolidées non vérifiées suivantes contiennent le compte de résultat pro forma consolidé non vérifié pour l'exercice clos le 31 décembre 2014 et la période de neuf mois close le 30 septembre 2015, le bilan pro forma consolidé non vérifié au 30 septembre 2015, ainsi que l'état du résultat global pro forma consolidé non vérifié pour l'exercice clos le 31 décembre 2014 et la période de neuf mois close le 30 septembre 2015. Ces informations financières pro forma consolidées non vérifiées ont été tirées d'hypothèses décrites ci-après et ont également été tirées de, et devraient être lues conjointement aux documents suivants :

- les États financiers consolidés vérifiés de Solvay au et pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, préparés conformément aux IFRS ;
- les États financiers consolidés intermédiaires non vérifiés de Solvay au et pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2015, préparés conformément aux IFRS ;
- les États financiers consolidés vérifiés de Cytec au et pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, préparés conformément aux US GAAP ; et
- les États financiers consolidés intermédiaires non vérifiés de Cytec au et pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2015, préparés conformément aux US GAAP.

Le compte de résultat pro forma consolidé non vérifié reflète l'Acquisition et le Financement comme s'ils avaient eu lieu le 1^{er} janvier 2014, et le bilan pro forma consolidé non vérifié reflète l'Acquisition et le Financement comme s'ils avaient eu lieu le 30 septembre 2015, tel que décrit plus loin dans ce chapitre.

Cytec a préparé ses états financiers consolidés vérifiés au et pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, et ses États financiers consolidés intermédiaires non vérifiés au et pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2015, en US dollars et conformément aux US GAAP ; Solvay rapporte ses résultats financiers en euros et conformément aux IFRS. Les normes IFRS présentent certaines divergences significatives avec les US GAAP. Aux fins de la préparation des Informations financières pro forma consolidées non vérifiées, les informations historiques de Cytec ont donc été ajustées au titre des différences significatives connues entre les US GAAP et les IFRS. Toutefois, certaines différences significatives pouvant exister entre les US GAAP et les IFRS peuvent ne pas avoir donné lieu à des ajustements pro forma, tel que détaillé ci-après. De plus, certains éléments peuvent avoir été reclassés en raison de la conversion des US GAAP en IFRS et de différents principes comptables. Aussi, certaines différences n'ont pas été traitées dans le cadre de l'exercice de conversion lorsqu'elles portent sur des éléments qui auraient été réévalués à leur juste valeur dans le cadre de l'exercice d'allocation du prix d'acquisition.

Les Informations financières pro forma consolidées non vérifiées sont présentées uniquement à des fins d'illustration. Les ajustements pro forma non vérifiés sont basés sur les informations disponibles et certaines hypothèses que Solvay considère comme raisonnables, et reflètent des événements qui sont directement attribuables à l'Acquisition et à son Financement et qui peuvent être justifiés par des faits. De plus, les Informations financières pro forma consolidées non vérifiées ne prétendent pas représenter ce que la position financière ou le résultat d'exploitation de Solvay auraient été en réalité si l'Acquisition et le Financement avaient été effectués au 1^{er} janvier 2014 ou à n'importe quelle date, et ne prétendent pas non plus représenter le résultat d'exploitation de Solvay pour une période future ou sa position financière à une date ultérieure. Les Informations financières pro forma consolidées non vérifiées ne reflètent aucune économie de coûts ni autres synergies pouvant découler de l'Acquisition, et elles ne reflètent pas non plus d'éléments spécifiques comme les coûts de restructuration et d'intégration susceptibles d'être engendrés en conséquence de l'Acquisition.

Les Informations financières pro forma consolidées non vérifiées n'ont pas été préparées conformément aux exigences du règlement S-X du *U.S. Securities and Exchange Act* de 1934. Les ajustements et les informations financières pro forma consolidées en résultant n'ont pas non plus été vérifiés. Lorsqu'ils évaluent les informations financières pro forma consolidées non vérifiées, les investisseurs doivent évaluer avec soin les états financiers consolidés de Solvay.

INFORMATIONS FINANCIÈRES PRO FORMA CONSOLIDÉES NON VÉRIFIÉES DE SOLVAY POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2014 ET POUR LA PÉRIODE DE NEUF MOIS CLOSE LE 30 SEPTEMBRE 2015

Introduction

Le 28 juillet 2015, Solvay SA (la « **Société** ») a conclu un accord de fusion définitif avec et pour acquérir 100 % du capital de la société américaine Cytec Industries Inc. (« **Cytec** ») pour une valeur en numéraire de 75,25 USD par action en numéraire (l'« **Acquisition** »). La réalisation de la fusion est soumise aux conditions habituelles de clôture, notamment aux autorisations réglementaires requises et à l'accord des actionnaires de Cytec. La clôture de cette opération devrait intervenir au cours du quatrième trimestre 2015.

Puisque l'Acquisition est supposée avoir un impact important sur le bilan et le résultat d'exploitation du groupe Solvay (« **Solvay** » ou le « **Groupe** »), les informations financières pro forma consolidées non vérifiées suivantes ont été préparées par la Société, et comprennent le compte de résultat pro forma consolidé non vérifié pour l'exercice clos le 31 décembre 2014 et pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2015, un bilan pro forma consolidé non vérifié au 30 septembre 2015, et l'état du résultat global pro forma consolidé non vérifié pour l'exercice clos le 31 décembre 2014 et la période de neuf mois close le 30 septembre 2015, et des notes pro forma (ensemble, les « **Informations financières pro forma consolidées non vérifiées** »).

Le but des Informations financières pro forma consolidées non vérifiées est de montrer les effets importants que l'Acquisition aurait eu sur les états financiers consolidés historiques du Groupe si elle avait eu lieu au 1^{er} janvier 2014, concernant le compte de résultat pro forma consolidé non vérifié, et au 30 septembre 2015 concernant le bilan pro forma consolidé non vérifié.

Les Informations financières pro forma consolidées non vérifiées ont été préparées conformément à la base de préparation décrite à la note 1 des présentes Informations financières pro forma consolidées non vérifiées. Puisque l'Acquisition n'est pas encore finalisée, les ajustements pro forma sont basés sur les informations disponibles et sur certaines hypothèses que la direction de Solvay considère comme raisonnables.

De par leur nature, les Informations financières pro forma consolidées non vérifiées abordent seulement une situation hypothétique et, pour cette raison, ne représentent pas le bilan ni les résultats réels du Groupe après achèvement de l'Acquisition.

Les Informations financières pro forma consolidées non vérifiées sont présentées uniquement à des fins d'illustration et ne reflètent pas le résultat d'exploitation ni la position financière que le Groupe aurait eu si l'Acquisition avait eu lieu au 1^{er} janvier 2014 dans le compte de résultat pro forma consolidé non vérifié, et au 30 septembre 2015 dans le bilan pro forma consolidé non vérifié. Les informations financières pro forma consolidées non vérifiées ne reflètent pas non plus le résultat d'exploitation ni la position financière futurs du Groupe.

Les Informations financières pro forma consolidées non vérifiées incluent les notes suivantes :

- Note 1 – Base de préparation des états financiers
- Note 2 – Informations financières historiques de Cytec et de Solvay
- Note 3 – Ajustements des informations financières historiques de Cytec
- Note 3.1 – Présentation
- Note 3.2 – Conversion des US GAAP en IFRS et alignement des principes comptables
- Note 3.3 – Allocation préliminaire du prix d'acquisition
- Note 4 – Ajustements pro forma
- Note 4.1 – Détermination de la contrepartie transférée
- Note 4.2 – Description et traitement comptable du Financement de l'Acquisition

- Note 4.3 – Coûts d'acquisition

L'allocation préliminaire du prix d'acquisition inclut seulement l'identification et l'évaluation des immobilisations corporelles et incorporelles ainsi que les paiements fondés sur des actions. L'allocation préliminaire du prix d'acquisition sera effectuée à la date d'acquisition et abordera tous les actifs identifiables acquis et les passifs pris en charge conformément à la norme IFRS 3, « Regroupements d'entreprises ».

Compte de résultat pro forma consolidé non vérifié pour l'exercice clos le 31 décembre 2014

	Informations historiques de Cytec sous représentation Solvay	Informations historiques de Cytec sous représentation Solvay converties en euros ¹	Ajustements liés à l'allocation du prix d'acquisition	Ajustements de la conversion de US GAAP à IFRS et alignement des principes comptables	Informations Cytec pro forma	Informations historiques Solvay	Ajustements pro forma	Informations financières consolidées pro forma
	(en millions USD)	(en millions EUR)	(en millions EUR)	(en millions EUR)	(en millions EUR)	(en millions EUR)	(en millions EUR)	(en millions EUR)
	Notes 2 et 3.1	Note 1	Note 3.3	Note 3.2	TOTAL	Note 2	Note 4	TOTAL
Chiffre d'affaires	2 008	1 511	-	-	1 511	10 629	-	12 140
Autres produits de l'activité	-	-	-	-	-	416	-	416
Chiffre d'affaires net	2 008	1 511	-	-	1 511	10 213	-	11 724
Coût des ventes	(1 404)	(1 057)	(24)	30	(1 051)	(8 070)	-	(9 120)
Marge brute	604	455	(24)	30	460	2 559	-	3 019
Frais commerciaux et administratifs	(299)	(225)	(4)	14	(215)	(1 225)	-	(1 440)
Frais de recherche et développement	(57)	(43)	(3)	4	(41)	(247)	-	(288)
Autres charges et produits d'exploitation	(18)	(13)	(112)	-	(125)	(94)	-	(219)
Résultat des entreprises associées et coentreprises	(0)	(0)	-	-	(0)	(34)	-	(34)
Éléments non récurrents	(3)	(2)	-	-	(2)	(308)	(109)	(419)
EBIT	227	171	(143)	48	76	652	(109)	619
Charges sur emprunt	(15)	(11)	-	-	(11)	(151)	(63)	(226)
Intérêts sur prêts et produits de placement à court terme....	0	0	-	-	0	36	-	37
Autres charges et produits sur endettement net	(23)	(17)	-	-	(17)	(30)	-	(47)
Coût d'actualisation des provisions	-	-	-	(1)	(1)	(163)	-	(164)
Revenus/pertes sur actifs financiers disponibles à la vente	-	-	-	-	-	(1)	-	(1)
Résultat avant impôts	190	143	(143)	47	47	343	(172)	218
Charges d'impôts	(46)	(35)	44	(11)	(2)	(84)	52	(33)
Résultat des activités poursuivies	144	108	(99)	36	46	259	(120)	185
Résultat des activités abandonnées.....	10	7	-	-	7	(246)	-	(239)

	Informations historiques de Cytec sous représentation Solvay	Informations historiques de Cytec sous représentation Solvay converties en euros ¹	Ajustements liés à l'allocation du prix d'acquisition	Ajustements de la conversion de US GAAP à IFRS et alignement des principes comptables	Informations Cytec pro forma	Informations historiques Solvay	Ajustements pro forma	Informations financières consolidées pro forma
Résultat net pour l'exercice.....	154	116	(99)	36	53	13	(120)	(54)
Participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-	-	-	67	-	67
Résultat net (part du Groupe).....	154	116	(99)	36	53	80	(120)	13
REBITDA	312	235	9	48	291	1 783	-	2074

Compte de résultat pro forma consolidé non vérifié pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2015

	Informations historiques de Cytec sous représentation Solvay	Informations historiques de Cytec sous représentation Solvay converties en euros	Ajustements liés à l'allocation du prix d'acquisition	Ajustements de la conversion de US GAAP à IFRS et alignement des principes comptables	Informations Cytec pro forma	Informations historiques Solvay	Ajustements pro forma	Informations financières consolidées pro forma
	(en millions USD)	(en millions EUR)	(en millions EUR)	(en millions EUR)	(en millions EUR)	(en millions EUR)	(en millions EUR)	(en millions EUR)
	Notes 2 et 3.1	Note 1	Note 3.3	Note 3.2	Total	Note 2	Note 4	Total
Chiffre d'affaires.....	1 521	1 365	-	-	1 365	8 374	-	9 739
Autres produits de l'activité	-	-	-	-	-	338	-	338
Chiffre d'affaires net.....	1 521	1 365	-	-	1 365	8 036	-	9 401
Coût des ventes	(1 040)	(934)	(3)	14	(923)	(6 241)	-	(7 164)
Marge brute.....	480	431	(3)	14	442	2 133	-	2 574
Frais commerciaux et administratifs	(198)	(177)	4	3	(170)	(985)	-	(1 155)
Frais de recherche et développement	(37)	(33)	0	0	(33)	(204)	-	(237)
Autres charges et produits d'exploitation.....	(12)	(11)	(101)	-	(112)	(74)	-	(186)
Résultat des entreprises associées et coentreprises.....	-	-	-	-	-	(8)	-	(8)
Éléments non récurrents	(6)	(5)	-	-	(5)	(126)	41	(90)

	Informations historiques de Cytec sous représentatio n Solvay	Informations historiques de Cytec sous représentatio n Solvay converties en euros	Ajustements liés à l'allocation du prix d'acquisition	Ajustements de la conversion de US GAAP à IFRS et alignement des principes comptables	Informations Cytec pro forma	Informations historiques Solvay	Ajustements pro forma	Informations financières consolidées pro forma
	(en millions USD)	(en millions EUR)	(en millions EUR)	(en millions EUR)	(en millions EUR)	(en millions EUR)	(en millions EUR)	(en millions EUR)
EBIT	227	204	(100)	16	120	737	41	898
Charges sur emprunt	(12)	(11)	-	-	(11)	(81)	(56)	(148)
Intérêts sur prêts et produits de placement à court terme....	1	1	-	-	1	7	-	8
Autres charges et produits sur endettement net	-	-	-	-	-	(27)	-	(27)
Coût d'actualisation des provisions	-	-	-	(2)	(2)	(66)	-	(68)
Revenus/pertes sur actifs financiers disponibles à la vente	-	-	-	-	-	(0)	-	(0)
Résultat avant impôts	216	194	(100)	15	108	570	(15)	663
Charges d'impôts	(58)	(52)	30	(4)	(25)	(204)	20	(209)
Résultat des activités poursuivies	158	142	(70)	11	83	366	6	455
Résultat des activités abandonnées.....	(1)	(1)	-	-	(1)	50	-	49
Résultat net pour l'exercice	157	141	(70)	11	82	416	6	503
Participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-	-	-	(48)	-	(48)
Résultat net (part du Groupe)	157	141	(70)	11	82	368	6	456
REBITDA	299	268	9	16	293	1 526	-	1 819

État du résultat global pro forma consolidé non vérifié pour l'exercice clos le 31 décembre 2014

	Informations historiques de Cytec sous représentatio n Solvay	Informations historiques de Cytec sous représentatio n Solvay converties en euros	Ajustements liés à l'allocation du prix d'acquisition	Ajustements de la conversion de US GAAP à IFRS et alignement des principes comptables	Informations Cytec pro forma	Informations historiques Solvay	Ajustements pro forma	Informations financières consolidées pro forma
	(en millions USD)	(en millions EUR)	(en millions EUR)	(en millions EUR)	(en millions EUR)	(en millions EUR)	(en millions EUR)	(en millions EUR)
	(1)	(2)	(3)	(3)(4)	Total	(5)	(3)	Total
Résultat net	154	1 16	(99)	36	53	13	(120)	(54)
Hyperinflation	-	-	-	-	-	(11)	-	(11)
Actifs financiers disponibles à la vente	-	-	-	-	-	1	-	1
Instruments de couverture dans une couverture des flux de trésorerie	-	-	-	-	-	(60)	-	(60)
Écarts de conversion	-	-	-	-	-	231	-	231
Profits et pertes actuariels non réalisés sur des plans de pension à prestations définies	(4)	(3)	-	(47)	(50)	(497)	-	(547)
Impôts relatifs aux autres éléments du résultat global	1	1	-	11	12	72	-	(85)
Autres éléments du résultat global après effets d'impôts liés	(2)	(2)	-	(36)	(37)	(264)	-	(301)
Résultat global	152	114	(99)	-	15	(251)	(120)	(355)

Notes :

- (1) État du résultat global consolidé historique de Cytec, hors écarts de conversion historiques.
- (2) État du résultat global consolidé historique de Cytec, hors écarts de conversion, convertis en euros sur la base du taux moyen indiqué à la note 1.
- (3) Aucun écart de conversion n'a été calculé étant donné que l'Acquisition est supposée avoir eu lieu le 30 septembre 2015 pour le bilan et le 1^{er} janvier 2014 pour le compte de résultat.
- (4) Comptabilisation de la réévaluation des passifs nets au titre des plans de pension à prestations définies dans les Autres éléments du résultat global en vertu des IFRS – cf. note 3.2.1.
- (5) État du résultat global consolidé historique de Solvay.

État du résultat global pro forma consolidé non vérifié pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2015

	Informations historiques de Cytec sous représentatio n Solvay	Informations historiques de Cytec sous représentatio n Solvay converties en euros	Ajustements liés à l'allocation du prix d'acquisition	Ajustements de la conversion de US GAAP à IFRS et alignement des principes comptables	Informations Cytec pro forma	Informations historiques Solvay	Ajustements pro forma	Informations financières consolidées pro forma
	(en millions USD)	(en millions EUR)	(en millions EUR)	(en millions EUR)	(en millions EUR)	(en millions EUR)	(en millions EUR)	(en millions EUR)
	(1)	(2)	(3)	(3)(4)	Total	(5)	(3)	Total
Résultat net	157	1 41	(70)	11	82	416	6	503
Hyperinflation	-	-	-	-	-	21	-	21
Actifs financiers disponibles à la vente	-	-	-	-	-	4	-	4
Instruments de couverture dans une couverture de flux de trésorerie	-	-	-	-	-	(22)	-	(22)
Écarts de conversion	-	-	-	-	-	103	-	103
Profits et pertes actuariels non réalisés sur les plans de pension à prestations définies	(2)	(2)	-	(14)	(16)	285	-	269
Impôts relatifs aux autres éléments du résultat global	1	1	-	4	5	(19)	-	(14)
Autres éléments du résultat global, après effets d'impôts liés	(1)	(1)	-	(10)	(12)	372	-	(360)
Résultat global	155	140	(70)	0	70	788	6	(864)

Notes :

- (1) État du résultat global consolidé historique de Cytec, hors écarts de conversion historiques.
- (2) État du résultat global consolidé historique de Cytec, hors écarts de conversion, convertis en euros sur la base du taux moyen indiqué à la note 1.
- (3) Aucun écart de conversion n'a été calculé étant donné que l'Acquisition est supposée avoir eu lieu le 30 septembre 2015 pour le bilan et le 1^{er} janvier 2014 pour le compte de résultat.
- (4) Comptabilisation de la réévaluation des passifs nets au titre des plans de pension à prestations définies dans les Autres éléments du résultat global en vertu des IFRS – cf. note 3.2.1.
- (5) État du résultat global consolidé historique de Solvay.

Bilan pro forma consolidé non vérifié au 30 septembre 2015

	Informations historiques de Cytec sous représentatio n Solvay	Informations historiques de Cytec sous représentatio n Solvay converties en euros	Ajustements liés à l'allocation du prix d'acquisition	Ajustements de la conversion de US GAAP à IFRS et alignement des principes comptables	Informations Cytec pro forma	Informations historiques Solvay	Ajustements pro forma	Informations financières consolidées pro forma
	(en millions USD)	(en millions EUR)	(en millions EUR)	(en millions EUR)	(en millions EUR)	(en millions EUR)	(en millions EUR)	(en millions EUR)
	Notes 2 et 3.1	Note 1	Note 3.3	Note 3.2	TOTAL	Note 2	Note 4	TOTAL
Actifs non courants	1 933	1 726	4 519	(46)	6 198	11 985	-	18 183
Immobilisations incorporelles	186	166	2 279	-	2 446	1 480	-	3 926
Goodwill	502	448	2 072	-	2 520	3 201	-	5 721
Immobilisations corporelles	1 111	991	114	-	1 106	5 623	-	6 729
Actifs financiers disponibles à la vente	-	-	-	-	-	42	-	42
Participations dans des coentreprises et des entreprises associées	0	0	-	-	0	363	-	363
Autres participations	0	0	-	-	0	84	-	84
Actifs d'impôts différés.....	72	64	53	(24)	94	710	-	804
Prêts et autres actifs à long terme	63	56	-	(23)	33	482	-	515
Actifs courants	875	781	42	(29)	795	5 309	1 242	7 346
Stocks.....	322	288	-	-	288	1 521	-	1 808
Créances commerciales	286	255	-	-	255	1 575	-	1 831
Créances fiscales	5	5	-	-	5	69	21	96
Autres créances courantes – Instruments financiers.	6	5	-	-	5	89	-	94
Autres créances courantes – Autres.....	84	75	-	(29)	47	632	(10)	669
Trésorerie et équivalents de trésorerie.....	171	153	42	-	195	1 132	1 230	2 558
Actifs détenus en vue de la vente	-	-	-	-	-	291	-	291
Total de l'actif	2 808	2 507	4 561	(75)	6 993	17 294	1 242	25 529
					-			-
Total des capitaux propres	1 298	1 158	3 840	(32)	4 965	7 227	(2 542)	9 650

	Informations historiques de Cytec sous représentation Solvay	Informations historiques de Cytec sous représentation Solvay converties en euros	Ajustements liés à l'allocation du prix d'acquisition	Ajustements de la conversion de US GAAP à IFRS et alignement des principes comptables	Informations Cytec pro forma	Informations historiques Solvay	Ajustements pro forma	Informations financières consolidées pro forma
	(en millions USD)	(en millions EUR)	(en millions EUR)	(en millions EUR)	(en millions EUR)	(en millions EUR)	(en millions EUR)	(en millions EUR)
Capitaux propres part du Groupe	1 298	1 158	3 840	(32)	4 965	6 957	(2 542)	9 380
Participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-	-	-	271	-	271
Passifs non courants	1 160	1 036	686	(48)	1 674	5 518	3 677	10 869
Provisions à long terme : avantages du personnel	250	223	-	-	223	2 871	-	3 094
Autres provisions à long terme	107	95	-	(25)	70	810	-	880
Passifs d'impôts différés	35	31	674	(12)	693	368	(0)	1 060
Dettes financières à long terme	740	661	-	(5)	655	1 243	3 678	5 576
Autres passifs à long terme	29	26	12	(6)	33	227	-	259
Passifs courants	350	313	36	6	354	4 549	107	5 010
Autres provisions à court terme	16	14	-	6	20	347	-	367
Dettes financières à court terme	14	13	-	-	13	1 451	-	1 464
Dettes commerciales	179	160	-	-	160	1 354	-	1 514
Dettes fiscales	9	8	-	-	8	173	-	182
Dividendes à payer	-	-	-	-	-	3	-	3
Autres passifs à court terme	132	118	36	-	154	933	107	1 194
Passifs liés aux actifs détenus en vue de la vente	-	-	-	-	-	287	-	287
Total du passif	2 808	2 507	4 561	(75)	6 993	17 294	1 242	25 529

Bilan pro forma consolidé non vérifié au 30 septembre 2015 – Détail des capitaux propres – Part du Groupe

	Informations historiques de Cytec sous représentation Solvay converties en euros (en millions EUR)		Ajustements liés à l'allocation du prix d'acquisition (en millions EUR)		Ajustements de la conversion de US GAAP à IFRS et alignement des principes comptables (en millions EUR)		Reclassements ⁽²⁾ (en millions EUR)		Informations financières consolidées pro forma [A]+[B]+[C] (en millions EUR)	
	Notes 2 et 3.1	Note 1	Note 3.3	Note 3.2	Total	Note 2	Note 4	Total		
Capital social et primes d'émission	483	431			(431)	–	1 289	1 477	2 766	
Actions propres	(960)	(857)			857	–	(231)		(231)	
Obligations hybrides							1 194	991	2 185	
Résultats non distribués	1 829	1 633	3 840	20	(527)	4 965	5 834	(5 011)	5 789	
Écarts de conversion	(59)	(53)			53	–	(434)		(434)	
Actifs financiers disponibles à la vente.....						–	(0)		(0)	
Couverture des flux de trésorerie.....						–	(61)		(61)	
Plans de pension à prestations définies.....	5	4		(53)	48	–	(635)		(635)	
Capitaux propres attribuables aux actionnaires du Groupe	1 298	1 158	3 840	(32)	4 965	6 957	(2 542)	9 380		

- (1) Effet cumulé de la réévaluation des passifs nets au titre des plans de pension à prestations définies pour l'exercice clos le 31 décembre 2014 ((47) millions USD – (42) millions EUR après conversion au taux de clôture de septembre 2015) et pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2015 ((12) millions USD – (10) millions EUR) comptabilisé dans les Autres éléments du résultat global et repris dans les Résultats non distribués (cf. note 3.2.1) ; les autres effets reflétés dans les Résultats non distribués sont dus aux éléments ajustés aux fins de la conversion des US GAAP en IFRS, tel que décrit à la note 3.2.1 : provisions, décomptabilisation de créances et avoirs fiscaux pour un montant total de (36) millions USD soit (32) millions EUR.
- (2) Reclassement des montants historiques de Cytec liés au capital social ainsi qu'aux primes d'émission, actions propres, écarts de conversion et aux plans de pension à prestations définies
- (3) L'effet des ajustements pro forma sur les capitaux propres est constitué de :
- Émission d'actions pour 1 500 millions EUR, après déduction des frais d'émission de 23 millions EUR,
 - Émission d'obligations hybrides pour 1 000 millions EUR après déduction des frais d'émission de 9 millions EUR,
 - Impact sur les Résultats non distribués pour un montant de (5 011) millions EUR, composé de :
 - Coûts d'acquisition estimés non inclus dans les données historiques du Groupe après déduction d'impôts, de 40 millions EUR (91 millions EUR moins les coûts engagés de 33 millions EUR, nets de 18 millions EUR d'effet fiscal), et le coût du crédit bancaire pas à charge du compte de résultat historique, nets d'impôts, de 6 millions EUR (10 millions EUR de coûts, nets de (4) millions EUR d'effet fiscal), et
 - Élimination de l'investissement dans Cytec pour 4 965 millions EUR

1. Base de préparation des états financiers

Les Informations financières pro forma consolidées non vérifiées ont été établies conformément au règlement CE 809/2004 de la Commission, en utilisant la méthode de l'acquisition conformément aux IFRS.

Les Informations financières pro forma consolidées non vérifiées ont été préparées en millions d'euros (EUR) et donnent effet à l'Acquisition comme si elle avait eu lieu le 1^{er} janvier 2014 aux fins du Compte de résultat pro forma consolidé non vérifié pour l'exercice clos le 31 décembre 2014 et la période de neuf mois close le 30 septembre 2015, et le 30 septembre 2015 pour le bilan pro forma consolidé non vérifié.

Seuls les ajustements pro forma pouvant être justifiés par des faits et estimés de façon fiable à la date de préparation des Informations financières pro forma consolidées non vérifiées ont été pris en compte. Pour cette raison, les Informations financières pro forma consolidées non vérifiées ne reflètent aucune charge de restructuration ou d'intégration pouvant être engendrée en conséquence l'Acquisition et ne reflètent aucun élément spécifique comme des paiements en vertu de dispositions de changement de contrôle, excepté les paiements fondés sur des actions. Les Informations financières pro forma consolidées non vérifiées ne reflètent aucune économie de coût potentiellement réalisable par l'élimination de certaines charges ou par des synergies pouvant être créées une fois l'Acquisition terminée. Les Informations financières pro forma consolidées non vérifiées ne reflètent aucun effet d'impôts ou économie pouvant résulter de l'intégration de Cytec au groupe d'intégration fiscale de Solvay.

Après la date effective de l'Acquisition, toute transaction ayant lieu entre le Groupe et Cytec sera considérée comme transaction intragroupe et éliminée. Les soldes et les transactions entre le Groupe et Cytec à compter de et pour les périodes présentées ne sont pas significatifs et pour cette raison aucune élimination n'a été faite dans les Informations financières pro forma consolidées non vérifiées.

Le compte de résultat de Cytec a été converti en euros en utilisant le taux de change moyen USD/EUR pour les périodes correspondantes ; le bilan a été converti en utilisant le taux de clôture au 30 septembre 2015¹. Les taux de change applicables sont :

	Moyenne pour l'exercice clos le 31 décembre 2014,	Moyenne pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2015	Clôture au 30 septembre 2015
Taux de change utilisés :			
USD/EUR	1,329	1,114	1,120

Les Informations financières pro forma consolidées non vérifiées reflètent les effets d'impôts sur les ajustements décrits aux notes 3 et 4 ci-après :

- pour les ajustements liés à Cytec, excepté pour les ajustements liés à l'allocation du prix d'acquisition, un taux d'imposition de 24 % a été utilisé pour l'exercice clos le 31 décembre 2014 et de 27 % pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2015, correspondant aux taux d'imposition effectifs tirés des états financiers historiques de Cytec pour les mêmes périodes ;
- pour les ajustements liés à l'allocation du prix d'acquisition de Cytec pour lesquels aucune réévaluation aux niveau des entités légales de Cytec n'a été effectuée à ce stade, un taux d'imposition effectif attendu de 30 % a été utilisé, en particulier pour calculer l'effet d'impôts différés sur les ajustements liés à l'allocation du prix d'acquisition ; lorsque les ajustements sont liés à une dépense engagée aux États-Unis dans les états financiers historiques de Cytec, un taux d'imposition de 37 % a été utilisé ;

¹ Par conséquent, aucun écart de conversion n'a été calculé car l'Acquisition est supposée avoir eu lieu le 30 septembre 2015 pour le bilan pro forma consolidé non vérifié. Par ailleurs, l'état du résultat global consolidé historique de Cytec exclut tout écart de conversion pour les périodes respectives.

- pour les ajustements liés aux coûts d'acquisition et de transaction, et basés sur une allocation préliminaire de ces coûts parmi les entités légales de Solvay, un taux d'imposition de 0 % a été utilisé pour les éléments engagés au niveau de la société mère puisque Solvay a subi une perte d'impôt sur cette période et qu'aucun actif d'impôts différés n'est comptabilisé au niveau de Solvay SA ; les taux d'imposition nominaux de 38 % et 34 % ont été utilisés pour ceux engagés respectivement aux États-Unis et en France.

2. Informations financières historiques

Les Informations financières pro forma consolidées non vérifiées ont été tirées de, et doivent être consultées conjointement aux documents suivants :

- Les états financiers consolidés vérifiés de Solvay au et pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, préparés conformément aux IFRS telles qu'adoptées par l'UE ;
- Les états financiers consolidés intermédiaires non vérifiés de Solvay au et pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2015, préparés conformément à IAS 34, « Information financière intermédiaire », telle qu'adoptée par l'UE, qui ont été analysés par les auditeurs indépendants du Groupe conformément à la Norme internationale d'examen limité (ISRE) 2410, « Examen des informations financières intermédiaires effectué par un auditeur indépendant de l'entité » ;
- Les états financiers consolidés audités de Cytec au et pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, préparés conformément aux US GAAP ; et
- Les états financiers intermédiaires consolidés non vérifiés de Cytec au et pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2015, préparés conformément aux US GAAP.

3 Ajustements aux informations financières historiques de Cytec

3.1 Présentation

Certains reclassements ont été faits au bilan de Cytec au 30 septembre 2015 et au compte de résultat pour l'exercice clos le 31 décembre 2014 et pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2015, aux fins des Informations financières pro forma consolidées non vérifiées pour aligner la présentation de Cytec sur la présentation des états financiers consolidés de Solvay.

Pour le bilan au 30 septembre 2015, les reclassements comprennent principalement :

- Les « immobilisations incorporelles » telles qu'inscrites dans les états financiers de Solvay incluent les « Actifs incorporels d'acquisition, nets » de 129 millions USD, et 57 millions USD d' « Autres immobilisations » (non courantes) qui concernent le logiciel capitalisé, comme indiqué dans les états financiers de Cytec ;
- Les « Provisions à long terme : avantages du personnel » comme indiqué dans les états financiers de Solvay, comprennent les « Engagements au titre des plans de pension et des avantages postérieurs à la retraite » (229 millions USD) de Cytec, et le passif lié au Régime d'épargne complémentaire de Cytec (comptabilisé sous Autres passifs non courants comme indiqué dans les états financiers de Cytec) pour 21 millions USD ;
- Les « Autres provisions à long terme » comme indiqué dans les états financiers de Solvay comprennent la portion à long terme de provisions pour les obligations environnementales, celles concernant l'amiante, les sorties d'immobilisations et la restructuration (107 millions USD), qui sont indiquées sous « Autres passifs non courants » dans le bilan de Cytec ; de même, les « Autres provisions à court terme » incluent la portion à court terme des provisions similaires (16 millions USD), inscrites sous « Charges à payer » comme indiqué dans les états financiers de Cytec ; et

- Les « Dettes financières à court terme » telles qu'indiquées dans les états financiers de Solvay inclut 13 millions USD d'intérêts courus, qui font partie des « Charges à payer » comme indiqué dans les états financiers de Cytec ; et
- Les Impôts différés : le classement des actifs d'impôts différés et des passifs d'impôts différés tel qu'indiqué dans les états financiers de Cytec suit le classement des actifs ou des passifs auxquels ils se rapportent (en tant que courants ou non courants). Les impôts différés sont inscrits en non courants au bilan des états financiers de Solvay. Les « actifs d'impôts différés » tels que reportés dans les états financiers de Solvay comprennent la portion courante (35 millions USD) et la portion non courante (33 millions USD) des impôts sur le revenu différés tels qu'inscrits dans les états financiers de Cytec, ainsi que 4 millions USD d'impôts différés sur le transfert des stocks intragroupe qui sont reportés dans les « Autres actifs courants » dans les états financiers de Cytec. Les « Passifs d'impôts différés » tels qu'inscrits dans les états financiers de Solvay comprennent la portion courante (0,4 million USD) et la portion non courante (34 millions USD) des impôts sur le revenu différés tels qu'inscrits dans les états financiers de Cytec.

Les reclassements les plus significatifs effectués sur les états financiers de Cytec pour l'exercice clos le 31 décembre 2014 et pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2015 sont les suivants :

- Les « Autres (charges) produits, nets » dans la présentation de Cytec [(6) millions USD et (3) millions USD respectivement pour l'exercice clos le 31 décembre 2014 et pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2015] ont été reclassés sous « Autres charges et produits d'exploitation », sauf pour les éléments indiqués comme non récurrents selon la définition de Solvay (3 millions USD et 2 millions USD, respectivement, pour l'exercice clos le 31 décembre 2014 et pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2015), qui ont été classés comme « Éléments non récurrents » ;
- Des éléments non-récurrents de 4 millions USD selon la définition de Solvay ont été reclassés des « Frais généraux et administratifs » comme indiqué dans les états financiers de Cytec en « Éléments non-récurrents » comme indiqué dans les états financiers de Solvay ; et
- L'« Amortissement des immobilisations incorporelles liées à l'acquisition » dans la présentation de Cytec a été reclassé sous « Autres charges et produits d'exploitation » (14 millions USD et 10 millions USD, respectivement, pour l'exercice clos le 31 décembre 2014 et pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2015).

3.2 Conversion des US GAAP en IFRS et alignement des principes comptables

3.2.1 Ajustements

Cytec prépare ses états financiers conformément aux US GAAP. Aux fins de la préparation des Informations financières pro forma consolidées non vérifiées, les informations financières historiques de Cytec ont été ajustées au titre des différences significatives connues entre les US GAAP et les IFRS. Certaines différences importantes n'ont pas pu être estimées de façon fiable ; elles ont été décrites ci-après comme faisant partie des différences importantes connues mais n'ont pas donné lieu à un ajustement pro forma pour les raisons précisées ci-après.

Aussi, certaines différences n'ont pas été traitées dans le cadre de l'exercice de conversion lorsqu'elles portaient sur des éléments qui ont été réévalués à leur juste valeur dans le cadre de l'exercice d'allocation du prix d'acquisition, comme décrit à la note 3.3.

Les principales différences connues identifiées dans le contexte de préparation des Informations financières pro forma consolidées non vérifiées sont les suivantes :

Frais de recherche et développement

Cytec poursuit des activités de recherche et développement pour développer des produits à valeur ajoutée et des produits basés sur des technologies exclusives.

En vertu des US GAAP, Cytec comptabilise dans le compte de résultat tous les frais liés à ses activités de recherche et développement. Selon les IFRS, certains coûts de développement sont considérés comme des immobilisations incorporelles générées en interne si les critères de comptabilisation spécifiques en vertu d'IAS 38, « Immobilisations incorporelles », sont remplis.

Les procédures actuelles de surveillance et de reporting interne de Cytec en matière d'activités de recherche et développement ne permettent pas un suivi correct des coûts encourus lors de la phase de développement pouvant être inscrits à l'actif selon IAS 38. Par conséquent, les Informations financières pro forma consolidées non vérifiées n'ont pas été ajustées pour refléter cette différence entre les US GAAP et les IFRS.

Avantages sociaux

Cytec offre des plans de pension à cotisations définies et à prestations définies à ses employés.

En vertu des US GAAP, Cytec a choisi de comptabiliser en résultat et dans les stocks les réévaluations des passifs ou des actifs nets au titre des plans de pension à prestations définies pendant la période au cours de laquelle elles ont lieu. En vertu des IFRS, en revanche, les réévaluations des passifs nets au titre des plans de pension à prestations définies (bien qu'une telle différence n'existe pas au niveau des autres avantages postérieurs à l'emploi) sont entièrement comptabilisées dans les autres éléments du résultat global. Cette différence s'est traduite par une reprise, nette d'impôts, de 36 millions EUR (29 millions EUR en « Coût des ventes », 14 millions EUR en « Frais commerciaux et administratifs », 4 millions EUR en « Frais de recherche et développement », et un effet d'impôts différés de 11 millions EUR) et de 10 millions EUR (14 millions EUR en « Coût des ventes » et un effet d'impôts différés de 4 millions EUR) dans le compte de résultat pro forma consolidé non vérifié pour l'exercice clos le 31 décembre 2014 et pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2015, respectivement.

Cytec évalue les actifs des plans et les obligations au titre des prestations définies seulement à la date de clôture de chaque exercice, et à ce titre, aucune réévaluation des passifs ou des actifs nets au titre des prestations définies n'a été comptabilisée pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2015. L'incidence de 10 millions EUR au cours de cette période correspond à la reprise de la partie de la réévaluation comptabilisée en stocks au 31 décembre 2014 dans le compte de résultat historique au cours de la période de neuf mois close le 30 septembre 2015.

Les Informations financières pro forma consolidées non vérifiées n'ont pas été ajustées pour refléter l'harmonisation des hypothèses actuarielles entre Cytec et Solvay.

Provisions

La direction de Solvay considère une provision comptabilisée par Cytec conformément aux US GAAP et liée à d'éventuelles demandes d'indemnisation comme étant une obligation éventuelle, puisque son existence sera confirmée seulement par la survenance ou la non-survenance d'un ou plusieurs événements futurs incertains n'étant pas entièrement sous le contrôle de Cytec. Par conséquent, cette provision a été décomptabilisée du bilan pro forma consolidé non vérifié au 30 septembre 2015, pour un montant total de 29 millions EUR dans les « Autres provisions à long terme ».

En vertu des IFRS, le montant comptabilisé comme provision constitue la meilleure estimation de la dépense nécessaire pour s'acquitter de l'obligation actuelle à la date du bilan. Ce montant correspond à celui que Cytec devra raisonnablement payer pour s'acquitter de son obligation à la date du bilan ou pour la transférer à un tiers à cette même date. Lorsque les résultats possibles sont équiprobables dans un intervalle continu, le milieu de l'intervalle est retenu en vertu des IFRS pour évaluer la provision, comme c'est le cas pour l'une des provisions environnementales de Cytec. Puisque les US GAAP exigent d'utiliser la partie inférieure de l'intervalle, un passif supplémentaire de 4 millions EUR a été comptabilisé dans les « Autres provisions à long terme » dans le bilan pro forma consolidé non vérifié au 30 septembre 2015.

Les effets d'impôts correspondants de 7 millions EUR sur les ajustements ci-dessus ont été reportés en « Actifs d'impôts différés ».

Décomptabilisation de créances

Certaines créances à long terme représentant des remboursements à recevoir de tiers au titre des réclamations à l'encontre de Cytec et des dommages-intérêts ne répondent pas aux critères de quasi-certitude selon IAS 37, « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels ». Ces créances ont été décomptabilisées du bilan pro forma consolidé non vérifié au 30 septembre 2015, pour un montant total de 46 millions EUR, dont 17 millions EUR en « Prêts et autres actifs long terme » et 29 millions EUR en « Autres créances courantes – Autres ».

Les effets d'impôts correspondants de 12 millions EUR sur les ajustements ci-dessus ont été reportés en « Passifs d'impôts différés ».

La décomptabilisation de la créance comptabilisée en « Prêts et autres actifs long terme » dans le bilan pro forma consolidé non vérifié au 30 septembre 2015 s'est traduite par une charge de 2 millions EUR dans le « Coût des ventes » dans le compte de résultat pro forma consolidé non vérifié pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2015, en rapport avec la reprise de la variation comptabilisée dans le compte de résultat historique de Cytec.

Paiements fondés sur des actions

Dans le contexte de l'Acquisition, les paiements fondés sur des actions de Cytec dus à la date d'acquisition ont été considérés comme ayant été réglés en numéraire, comme décrit à la note 3.3. Ces paiements fondés sur des actions ont été analysés, évalués et comptabilisés conformément à IFRS 3, « Regroupements d'entreprises ». Ils ne sont donc pas analysés dans le cadre de l'exercice de conversion des US GAAP en IFRS.

Crédits d'impôts

Certains actifs d'impôts différés relatifs aux crédits d'impôts ont été décomptabilisés car Solvay prend en compte des prévisions de produits sur cinq ans, sauf pour les sociétés financières pour lesquelles les prévisions de produits financiers sur dix ans sont d'une grande probabilité et sont utilisées en conséquence. En revanche, Cytec prenait en compte un horizon d'expiration des crédits d'impôts supérieur à cinq ans. Ceci a résulté en la décomptabilisation des actifs d'impôts différés pour un montant de 17 millions EUR dans le bilan pro forma consolidé non vérifié au 30 septembre 2015, sans que cela n'affecte le compte de résultat.

3.2.2 Reclassements

Le classement de certains postes du bilan diffère entre les US GAAP et les IFRS. Aux fins de la préparation des Informations financières pro forma consolidées non vérifiées, les reclassements suivants ont été faits au niveau du bilan pro forma consolidé non vérifié au 30 septembre 2015 :

- Situation fiscale incertaine : sous le régime US GAAP, les passifs au titre de situations fiscales incertaines sont classés en passifs courants seulement dans la mesure où les paiements en numéraire sont anticipés dans les 12 mois suivant la date de reporting. Autrement, les montants correspondants sont inscrits en passifs non courants. Il n'existe pas de directive spécifique sous le régime IFRS sur la présentation des passifs au titre de situations fiscales incertaines. Par conséquent, les soldes de situations fiscales incertaines ont été reclassés dans les « Autres provisions à court terme ». Le solde de 6 millions USD (6 millions EUR) au 30 septembre 2015 a été reclassé des « Autres passifs long terme » en « Autres provisions à court terme ».
- Frais d'émission de la dette : sous le régime US GAAP, ces frais sont capitalisés, alors qu'ils sont présentés comme une déduction de la dette associée sous le régime IFRS. Le solde de 6 millions USD (5 millions EUR) au 30 septembre 2015 a été reclassé des « Prêts et autres actifs long terme » en « Dettes financières à long terme ».

En outre, la charge d'intérêts et le rendement des actifs des plans en rapport avec les avantages postérieurs à l'emploi ont été reclassés du « Coût des ventes », des « Frais commerciaux et administratifs » et des « Frais de recherche et développement » en « Coût d'actualisation des provisions » dans le compte de résultat pro forma consolidé non vérifié pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, pour un montant total de

1 million USD (1 million EUR), et pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2015, pour un montant total de 2 millions USD (2 millions EUR).

Suite à l'Acquisition, d'autres ajustements ou reclassements pourront s'avérer nécessaires lorsque le Groupe obtiendra l'accès total aux informations de Cytec.

3.3 Allocation préliminaire du prix d'acquisition

L'Acquisition a été comptabilisée comme un regroupement d'entreprises conformément à IFRS 3, « Regroupements d'entreprises », ce qui nécessite que les actifs identifiables acquis et les passifs pris en charge soient évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition.

Solvay a nommé un évaluateur externe pour effectuer l'évaluation préliminaire de certaines des immobilisations corporelles et incorporelles de Cytec, ainsi que des paiements fondés sur des actions. À cette étape, l'allocation du prix d'acquisition est préliminaire et ne concerne pas, en particulier, les stocks et les passifs éventuels. La réévaluation de juste valeur des stocks affectera entièrement le compte de résultat consolidé après l'Acquisition. En ce qui concerne les passifs éventuels, sur la base des publications de Cytec et compte tenu de l'accès restreint aux informations de Cytec donné aux conseillers de Solvay, le Groupe n'a pas identifié de litige ou de risque significatif pour l'environnement qui le porteraient à croire que des passifs éventuels significatifs devraient être comptabilisés dans le bilan à l'ouverture. Cependant, suite à l'Acquisition, quand le Groupe aura un accès complet aux informations de Cytec, de tels passifs éventuels dans les domaines de l'environnement, des engagements de pension et des risques éventuels liés aux impôts pourront être identifiés et comptabilisés conformément aux exigences d'IFRS 3, « Regroupement d'entreprises ».

L'excédent de la contrepartie transférée, telle que définie à la note 4.1, en dépassement de la juste valeur des actifs identifiables acquis et des passifs pris en charge, a été comptabilisé en goodwill. Toutefois, les ajustements liés à l'allocation du prix d'acquisition sont préliminaires et ont été effectués dans l'unique but de préparer les Informations financières pro forma consolidées non vérifiées, et en tant que tels, ils sont hypothétiques et peuvent être revus sur la base d'une détermination finale de la juste valeur après la date effective de l'Acquisition.

Immobilisations corporelles et incorporelles

La juste valeur des immobilisations incorporelles comptabilisée dans les Informations financières pro forma consolidées non vérifiées correspond principalement à des relations avec la clientèle acquises, pour un montant de 1 758 millions EUR, et des technologies acquises, pour un montant de 687 millions EUR. La charge d'amortissement associée est comptabilisée dans les « Autres charges et produits d'exploitation » pour un montant de 123 millions EUR pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, et de 109 millions EUR pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2015. Les immobilisations corporelles ont été réévaluées à 117 millions EUR. La charge d'amortissement des immobilisations corporelles a été comptabilisée en « Coût des ventes » et « Frais de recherche et développement » (22 millions EUR et 2 millions EUR, respectivement, pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, et 5 millions EUR et 0 million EUR, respectivement, pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2015).

Les actifs précédemment comptabilisés dans les états financiers consolidés de Cytec découlant, notamment, des acquisitions passées de Cytec ont été décomptabilisés à hauteur de 616 millions EUR. Ils se composent de goodwill à hauteur de 448 millions EUR, d'immobilisations incorporelles à hauteur de 165 millions EUR et d'immobilisations corporelles à hauteur de 3 millions EUR.

Paiements fondés sur des actions

À la date d'acquisition, Cytec a des transactions en cours de paiements fondés sur des actions sous forme de stock-options, de droits à l'appréciation du titre (*equity-settled stock appreciation rights*), d'actions et de bons soumis à des restrictions (*restricted stocks* et *restricted stock units*) et d'actions différées (*deferred stocks*). Conformément aux termes de l'Accord et du Plan de fusion, ces transactions seront annulées et converties en un droit de recevoir des espèces, soit à la date d'acquisition, soit en différé.

Conformément à IFRS 3, « Regroupements d'entreprises », les montants attribuables à des services antérieurs au regroupement ont été comptabilisés comme faisant partie de la contrepartie transférée alors

que les montants attribuables à des services postérieurs au regroupement ont été comptabilisés en charges et classés en « Coût des ventes », « Frais commerciaux et administratifs » et « Frais de recherche et développement » dans le compte de résultat pro forma consolidé non vérifié pour l'exercice clos le 31 décembre 2014 et la période de neuf mois close le 30 septembre 2015.

La juste valeur des instruments avant la modification découlant de l'Acquisition a été déterminée à l'aide d'un modèle normalisé d'évaluation des options (Black & Scholes) se basant sur un cours de l'action à 75,25 USD, alors que la juste valeur des instruments après la modification des plans a été évaluée en fonction du montant à recevoir en numéraire conformément aux termes de l'Accord et du Plan de fusion.

Comme indiqué à la note 4.1, l'analyse et l'évaluation des paiements fondés sur des actions ont eu pour résultat la comptabilisation d'une contrepartie supplémentaire de 179 millions USD (160 millions EUR), et une charge de rémunération de 19 millions USD (14 millions EUR) pour l'exercice clos le 31 décembre 2014 et de 2 millions USD (2 millions EUR) pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2015, avec un effet d'impôts différés correspondant de 7 millions USD (5 millions EUR) et de 1 million USD (1 million EUR), respectivement. La charge de rémunération, brute d'impôts, a été comptabilisée en « Coût des ventes » pour un montant de 6 millions USD (4 millions EUR) pour l'exercice clos le 31 décembre 2014 et pour un montant de 1 million USD (1 million EUR) pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2015, en « Frais commerciaux et administratifs » pour un montant de 13 millions USD (10 millions EUR) et de 1 million USD (1 million EUR), respectivement, et en « Frais de recherche et développement » pour un montant de 1 million USD (1 million EUR) et 0 million USD (0 million EUR), respectivement.

La majorité des charges salariales ont été calculées sur la base d'un régime d'imposition américain qui prévoit un taux de sécurité sociale à 6,2 %, des charges de sécurité sociale plafonnées à 118 500 USD par an et par bénéficiaire, et un taux de 1,45 % pour les autres charges sociales. Les montants réels peuvent différer de cette estimation lorsque les charges sociales sont déduites des salaires et que tous les régimes spécifiques aux différents pays s'appliquent. Ils ont été comptabilisés à hauteur de 6 millions EUR dans les « Autres passifs court terme » dans le bilan pro forma consolidé non vérifié au 30 septembre 2015.

Une partie des paiements fondés sur des actions incluse dans la contrepartie transférée ne sera pas effectuée en numéraire au moment de l'Acquisition. Cette partie a été classée dans les « Autres passifs long terme » pour un montant de 12 millions EUR et dans les « Autres passifs court terme » pour un montant de 30 millions EUR dans le bilan pro forma consolidé non vérifié au 30 septembre 2015, avec une contrepartie en « Trésorerie et équivalents de trésorerie » qui correspond à la partie de la contrepartie transférée qui ne sera pas réglée en numéraire à la date d'acquisition.

Aux fins de la préparation des Informations financières pro forma consolidées non vérifiées, la charge de rémunération historique comptabilisée par Cytec dans son compte de résultat consolidé historique pour l'exercice clos le 31 décembre 2014 et la période de neuf mois close le 30 septembre 2015 a été éliminée, ayant pour résultat un ajustement de 11 millions USD (9 millions EUR) et de 10 millions USD (9 millions EUR), respectivement. L'effet d'impôts différés correspondant s'élève à 4 millions USD (3 millions EUR) et 3 millions USD (3 millions EUR), respectivement. La charge de rémunération historique, brute d'impôts, a été éliminée du « Coût des ventes » pour un montant de 3 millions USD (2 millions EUR) et de 3 millions USD (3 millions EUR), respectivement, des « Frais commerciaux et administratifs » pour un montant de 8 millions USD (6 millions EUR) et de 6 millions USD (6 millions EUR), respectivement, et des « Frais de recherche et développement » pour un montant de 1 million USD (1 million EUR) et de 1 million USD (0 million EUR), respectivement.

Impôts différés

Un passif d'impôts différés net de 621 millions EUR sur les ajustements liés à l'allocation du prix d'acquisition ci-dessus (un passif d'impôts différés de 769 millions EUR sur la juste valeur des immobilisations incorporelles et l'augmentation des immobilisations corporelles, un actif d'impôts différés et la baisse du passif d'impôts différés de 114 millions EUR sur la décomptabilisation des actifs précédemment comptabilisés par Cytec, et un actif d'impôts différés net de 34 millions EUR sur les paiements fondés sur des actions) a été déterminé aux fins des Informations financières pro forma consolidées non vérifiées en fonction des taux d'imposition décrits à la note 1.

Goodwill

Le goodwill préliminaire obtenu a été comptabilisé pour un montant de 2 520 millions EUR correspondant

au solde résiduel non réparti dans le cadre de l'exercice d'allocation préliminaire du prix d'acquisition, comme suit :

(en millions EUR)	
Actifs nets historiques de Cytec en IFRS	1 126
Décomptabilisation des actifs historiques	(616)
Ajustements à la juste valeur des immobilisations incorporelles résultant de l'allocation préliminaire du prix d'acquisition	2 445
Ajustements à la juste valeur des immobilisations corporelles résultant de l'allocation préliminaire du prix d'acquisition	117
Ajustements des paiements fondés sur des actions	(6)
Effet d'impôts différés sur les ajustements ci-dessus	(621)
Juste valeur totale des actifs acquis identifiables et des passifs pris en charge	2 445
Contrepartie transférée totale	4 965
Goodwill préliminaire	2 520

4. Ajustements pro forma

Les ajustements pro forma sont basés sur les informations disponibles et certaines estimations et hypothèses préliminaires considérées comme raisonnables, ainsi que sur certaines hypothèses pro forma. Il est supposé, en particulier, que le Financement (tel que défini à la note 4.2 des Informations financières pro forma consolidées non vérifiées) a eu lieu le 1^{er} janvier 2014 en ce qui concerne le compte de résultat pro forma consolidé non vérifié, et au 30 septembre 2015 en ce qui concerne le bilan pro forma consolidé non vérifié.

Les Informations financières pro forma consolidées non vérifiées ne reflètent pas l'ajustement ou l'effet d'impôts qui résulterait de la sortie des entités Cytec de leur groupe d'intégration fiscale, ou de l'Acquisition, y compris entre autres, des pertes fiscales reportées qui seraient non utilisables lors d'un changement de contrôle ou qui seraient, au contraire, devenues réalisables.

4.1 Détermination de la contrepartie transférée

Dans les Informations financières pro forma consolidées non vérifiées, la contrepartie transférée pour l'Acquisition est basée sur (i) le nombre d'actions de Cytec en circulation au 30 septembre 2015 et le prix d'action que le Groupe a accepté de payer en vertu de l'Accord et du Plan de fusion conclu le 28 juillet 2015 entre Solvay SA et Cytec Industries Inc., et (ii) la part de la juste valeur des paiements fondés sur des actions qui sera comprise dans la contrepartie conformément à IFRS 3, « Regroupements d'entreprises ».

Au 30 septembre 2015, le nombre d'actions ordinaires de Cytec en circulation, autres que les actions détenues par Cytec en tant qu'actions propres, s'élève à 71 547 119. À la date d'acquisition, ces actions seront converties en un droit de recevoir 75,25 USD en numéraire, sans intérêts. La contrepartie alors déterminée s'élève à 5 384 millions USD.

De plus, des paiements fondés sur des actions ont été inclus dans la contrepartie transférée pour un montant de 179 millions USD (160 millions EUR), comme indiqué à la note 3.3

La contrepartie totale utilisée pour la préparation des Informations financières pro forma consolidées non vérifiées s'élève à 5 563 millions USD. Dans le bilan pro forma consolidé non vérifié au 30 septembre 2015, la contrepartie de 5 563 millions USD utilisée pour déterminer le goodwill préliminaire a été convertie au taux de clôture, ce qui a résulté en un prix d'acquisition de 4 965 millions EUR.

4.2 Description et traitement comptable du Financement de l'Acquisition

Les Informations financières pro forma consolidées non vérifiées ont été préparées en supposant que la contrepartie transférée pour l'Acquisition sera entièrement financée par les dispositions de financement suivantes :

- Une émission de droits par Solvay SA (l'« Émission de droits »), pour un montant total de 1 500 millions EUR,
- Des obligations hybrides EUR, émises par Solvay Finance SA, filiale française de Solvay SA, avec une garantie de Solvay SA, pour un montant total de 1 000 millions EUR,
- Des obligations de premier rang EUR, émises par Solvay SA, pour un montant total de 1 100 millions EUR, et
- Des obligations de premier rang USD série 144A, émises par Solvay Finance (America) LLC, filiale américaine de Solvay SA, avec une garantie de Solvay SA, pour un montant total de 1 900 millions USD (1 696 millions EUR),

conjointement désignées le « **Financement** ».

Au total, 900 millions EUR supplémentaires devraient être émis sous forme d'obligations de premier rang EUR pour refinancer en partie les dettes financières à court terme et à long terme existantes. Le refinancement n'a pas été reflété dans le bilan pro forma consolidé non vérifié puisqu'il n'est pas directement attribuable à l'Acquisition. Par conséquent, les 900 millions EUR ont été comptabilisés en tant que dettes financières à long terme en contrepartie d'une augmentation de la position de trésorerie du Groupe dans le bilan pro forma consolidé non vérifié. Toutefois, la charge d'intérêts associée a été ajoutée au, et la charge d'intérêts de la dette refinancée a été retirée du compte de résultat consolidé non vérifié pour l'exercice clos le 31 décembre 2014 (respectivement 23 millions EUR et 43 millions EUR) et pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2015 (respectivement 18 millions EUR et 33 millions EUR).

L'excédent des fonds levés par le biais du Financement, en dépassement de la contrepartie transférée, est supposé financer, en particulier, les coûts d'acquisition et les coûts de transaction, de même que la partie des paiements fondés sur des actions qui sera versée à la date d'acquisition mais qui ne fait pas partie de la contrepartie transférée (comptabilisée comme une charge postérieure au regroupement).

Les hypothèses faites pour refléter le Financement dans les Informations financières pro forma consolidées non vérifiées ainsi que les traitements comptables correspondants sont décrits ci-après.

À la date de publication des Informations financières pro forma consolidées non vérifiées, les fonds liés au Financement n'ont pas encore été levés et l'Émission de droits n'a pas encore été approuvée par l'assemblée générale des actionnaires de Solvay du 17 novembre 2015. Aussi, les montants réels peuvent différer des montants estimés en fonction de plusieurs facteurs comme, entre autres, (i) le prix de l'action pour l'Émission de droits, (ii) les différences au niveau des conditions de financement finalement obtenues pour les obligations et les titres obligataires, (iii) le moment de réalisation de chaque disposition de financement, et (iv) les différences entre les frais et charges réels et estimés.

Émission de droits

Dans l'hypothèse que toutes les actions soient souscrites, le produit brut de l'Émission de droits s'élève à 1 500 millions EUR. Les coûts de transaction directement attribuables ont été évalués à 23 millions EUR et analysés comme étant entièrement déductibles fiscalement mais aucun effet d'impôts n'a été comptabilisé comme indiqué à la note 1. Les coûts de transaction ont été comptabilisés directement en capitaux propres.

Les Informations financières pro forma consolidées non vérifiées ne reflètent pas l'effet des dividendes supplémentaires qui seront versés aux actionnaires de Solvay suite à l'augmentation de capital découlant de l'Émission de droits.

Obligations hybrides EUR

Ces obligations hybrides EUR sont considérées comme des instruments de capitaux propres conformément à IAS 32, « Instruments financiers : Présentation ». Le classement des obligations hybrides EUR en capitaux propres est essentiellement basé sur la nature discrétionnaire de tous les paiements :

- aucune maturité (obligation perpétuelle) puisque, à chaque date de refixation, l'émetteur dispose d'une option d'achat, plutôt que d'une obligation contractuelle, pour racheter l'instrument ;
- au gré de l'émetteur, les paiements d'intérêts peuvent être reportés indéfiniment.

Les coûts de transaction directement attribuables ont été évalués à 9 millions EUR et analysés comme étant entièrement déductibles fiscalement mais aucun effet d'impôts n'a été reflété comme indiqué à la note 1. Ces coûts ont été comptabilisés directement en capitaux propres.

Obligations de premier rang USD et EUR

L'émission d'obligations de premier rang pour un montant de 1 100 millions EUR et 1 900 millions USD (1 696 millions EUR) respectivement a été reflétée dans les Informations financières pro forma consolidées non vérifiées dans les dettes financières à long terme.

La charge d'intérêts associée pour les obligations de premier rang EUR et USD s'élève à 24 millions EUR et 59 millions EUR, respectivement, pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, et à 18 millions EUR et 53 millions EUR, respectivement, pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2015. Elle a été reportée en « Charges sur emprunt ».

Les coûts de transaction directement liés aux émissions de dette ont été déduits de la dette financière à long terme pro forma au 30 septembre 2015 à hauteur de 10 millions EUR pour les obligations de premier rang EUR et de 9 millions EUR pour les obligations de premier rang USD. Les coûts de transaction ont été analysés comme étant entièrement déductibles fiscalement. Toutefois, aucun effet d'impôts n'a été comptabilisé sur les coûts de transaction liés aux obligations de premier rang EUR, comme indiqué à la note 1. Concernant les obligations de premier rang USD, un passif d'impôts différés et une créance d'impôts exigibles de 3 millions EUR, calculés à un taux d'imposition de 38 %, ont été comptabilisés.

Le montant estimé des obligations de premier rang USD, qui sont libellées en USD, a été converti en euros en utilisant le taux de change de clôture au 30 septembre 2015.

Prêt-relais

Pour assurer le financement de l'Acquisition de Cytec, un accord de prêt-relais a été mis en place le 29 juillet 2015 pour un montant maximal de 5 800 millions USD, sur une période d'un an, avec une prolongation facultative de douze mois. Aux fins des Informations financières pro forma consolidées non vérifiées, il a été supposé que cette facilité de prêt-relais ne sera pas utilisée.

Toutefois, des commissions de prise ferme et de syndication d'un montant total de 20 millions USD (18 millions EUR convertis au taux de change de clôture au 30 septembre 2015) ont été engagées en août 2015 et réparties sur la durée du prêt ; un montant de 8 millions EUR (moins un impact fiscal de 3 millions EUR) est donc inclus dans les états financiers consolidés historiques de Solvay pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2015. Aux fins des Informations financières pro forma consolidées non vérifiées, le montant total des commissions (18 millions EUR) a été reflété dans le compte de résultat consolidé pro forma non vérifié pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, et 8 millions EUR ont été éliminés du compte de résultat consolidé historique de Solvay pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2015. Ces coûts ne sont pas supposés avoir un impact récurrent sur la performance opérationnelle du Groupe à l'avenir. Ils ont été reportés en « Éléments non récurrents ».

4.3 Coûts d'acquisition

Les coûts totaux estimés liés à l'Acquisition s'élèvent à 91 millions EUR, avant impôts, et comprennent essentiellement des frais bancaires, juridiques, de conseil et de notaire, ainsi que le coût de l'instrument à terme conditionnel.

Le 29 juillet 2015, Solvay a conclu un contrat de change à terme pour couvrir 1 880 millions USD du prix d'acquisition attendu, subordonné à la réalisation de l'Acquisition. À la date d'acquisition, Solvay paiera une option à prime conditionnelle de 33 millions EUR lorsqu'elle règlera l'instrument. Cette couverture arrivera à échéance en avril 2016.

Certains coûts étaient déjà inclus dans les états financiers historiques du Groupe. Leur montant s'élevait à 33 millions EUR pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2015. Aux fins de la préparation des Informations financières pro forma consolidées non vérifiées, ces coûts ont été retirés du compte de résultat consolidé pro forma non vérifié pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2015, et reflétés dans le compte de résultat consolidé pro forma non vérifié pour l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Selon une analyse préliminaire, 75 millions EUR de ces coûts ont été considérés comme étant déductibles fiscalement. Selon le pays où ces coûts ont été engagés, le taux correspondant tel que décrit à la note 1 a été appliqué, ayant pour résultat un avantage fiscal de 18 millions EUR.

Les coûts d'acquisition sont comptabilisés en tant qu'éléments non récurrents et n'impactent donc pas la performance opérationnelle récurrente du Groupe. De par leur nature, ils ne sont pas supposés avoir un impact récurrent sur la performance du Groupe à l'avenir.

RESTRICTIONS

Ce document ne constitue pas une offre de vente, ni une sollicitation d'offres d'achat ou de souscription, de valeurs mobilières aux Etats-Unis ou n'importe quel autre Etat. Les valeurs mobilières auxquelles il est fait référence dans ce document n'ont pas été, et ne seront pas, enregistrées en vertu du Securities Act of 1933, tel que modifié, et ne peuvent pas être offertes, exercées ou vendues aux Etats-Unis ou à des « US persons » en l'absence d'enregistrement ou d'exemption d'enregistrement applicable. Il n'existe pas d'intention d'enregistrer une quelconque partie de l'offre aux Etats-Unis ou d'effectuer une offre publique de valeurs mobilières aux Etats-Unis.

L'émission, l'exercice ou la vente de valeurs mobilières dans le cadre de l'offre sont soumis à des restrictions légales ou réglementaires spécifiques dans certains Etats. Solvay n'accepte aucune responsabilité dans l'hypothèse d'une violation par quiconque de ces restrictions.

Les informations comprises dans ce document ne constituent pas et ne font pas partie d'une offre de vente ou d'une sollicitation d'une offre d'achat, et il n'y aura aucune vente des valeurs mobilières auxquelles il est fait référence dans le présent document, dans des Etats dans lesquels une telle offre, sollicitation ou vente seraient contraires à la loi.

La Société n'a pas autorisé une quelque offre que ce soit au public de valeurs mobilières dans des Etats Membres de l'Espace Economique Européen. Concernant tout Etat Membre de l'Espace Economique Européen et qui a transposé la Directive Prospectus (chacun un « Etat Membre Pertinent »), aucune mesure pour effectuer une offre au public de valeurs mobilières nécessitant la publication d'un prospectus dans un tel Etat Membre Pertinent n'a été ou ne sera prise, sauf qu'en ce qui concerne l'augmentation de capital en Belgique et en France. Par conséquent, sauf qu'en ce qui concerne l'augmentation de capital en Belgique et en France, les valeurs mobilières peuvent uniquement être offertes dans un Etat Membre Pertinent (a) à une personne morale qui est un investisseur qualifié tel que défini à l'Article 2(1)(e) de la Directive Prospectus ; ou (b) dans n'importe quelles autres circonstances qui ne nécessitent pas la publication par la Société d'un prospectus conformément à l'Article 3 de la Directive Prospectus. Pour les besoins du présent paragraphe, l'expression « l'offre au public de valeurs mobilières » signifie la communication adressée sous quelque forme et par quelque moyen que ce soit présentant une information suffisante sur les conditions de l'offre et sur les valeurs mobilières à offrir, de manière à mettre un investisseur en mesure de décider d'exercer, d'acheter ou de souscrire ces valeurs mobilières, tel que cela peut varier dans un Etat Membre en fonction de la mesure transposant la Directive Prospectus dans tel Etat Membre, et l'expression « Directive Prospectus » signifie la Directive 2003/71/CE (et les modifications s'y rapportant, y compris la Directive Modificative de 2010, dans la mesure où celle-ci a été transposée dans l'Etat Membre Pertinent), et inclut toute mesure de transposition pertinente dans l'Etat Membre Pertinent, et l'expression « Directive Modificative de 2010 » signifie la Directive 2010/73/UE.

La présente communication s'adresse uniquement à (i) des personnes en dehors du Royaume-Uni ou (ii) à l'intérieur du Royaume-Uni, des personnes qui ont une expérience professionnelle concernant les investissements relevant de l'Article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion), Order 2005, tel que modifié (« l'Ordre »), ou qui sont des « high net worth entities », et autres personnes auxquelles elle peut être adressée légalement, relevant de l'Article 49(2) de l'Ordre (ces personnes, ensemble, étant les « Personnes Pertinentes »). Tout investissement ou toute activité d'investissement concernés par la présente communication seront accessibles uniquement à, et ne seront réalisés qu'avec, des Personnes Pertinentes. Toute personne qui n'est pas une Personne Pertinente ne peut agir ou se fonder sur ce document ou son contenu.